

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LÉFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

Membres absents : M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Bibliothèque Municipale - Association des Bibliothécaires Français - Mise à disposition de salles dans le cadre d'une formation

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'Association des Bibliothécaires Français (ABF) organise des formations d'auxiliaire de bibliothèque, permettant d'acquérir les techniques de base du métier de bibliothécaire.

Ces formations de niveau V, professionnelles et diplômantes, s'adressent aux agents des bibliothèques territoriales, de l'Etat, associatives et des comités d'entreprise, bénévoles ou salariés.

Dans ce cadre, la Ville pourrait, comme elle l'a fait l'année dernière, mettre à la disposition de l'ABF, les lundis de septembre à juin, une salle située à la Bibliothèque municipale 5, rue de l'École-de-Droit à Dijon, pour y accueillir les participants.

Une deuxième salle serait mise à disposition pour le déroulement des oraux de l'examen final qui auront lieu sur une journée au mois de juin de l'année scolaire.

En contrepartie, l'association s'engagera à prendre en charge, à titre gracieux, la formation complète de deux agents de la Bibliothèque municipale pour chaque session.

La passation d'une convention est proposée pour fixer les conditions de ce partenariat.

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} septembre 2012 pour s'achever le 30 juin 2013.

Sauf modification des termes de l'accord elle pourra être reconduite tacitement chaque année du 1^{er} septembre au 30 juin de l'année suivante.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver la mise à disposition de salles, au bénéfice de l'Association des Bibliothécaires Français, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention à conclure entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive pour chaque année scolaire ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ